

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE ONZIÈME

III

M. JEAN-JACQUES BERTHIAUME, SECOND
CURÉ DE L'ILE-AUX-COUDRES

Dans la première quinzaine du mois d'octobre de l'année 1770, M. Jean-Jacques Berthiaume, ordonné prêtre le 19 août précédent, venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres.

A son arrivée sur l'île, se faisait vivement sentir le besoin d'une chapelle plus spacieuse que celle bâtie en 1748 par M. Charles Garrault. Cette première chapelle ne pouvait plus suffire aux besoins de la population, qui, pendant l'espace de plus de vingt années, avait considérablement augmenté.

Mais construire une chapelle à la suite d'une autre bâtie guère plus de vingt ans auparavant, ce n'était pas une petite affaire pour une poignée de monde, si généreux qu'on les suppose.

Suivant les traditions conservées sur l'île, M. Berthiaume était un jeune prêtre actif et qui avait un rare talent de bien parler au peuple et de s'en faire écouter. Le premier curé de l'île, forcé par les circonstances, avait élevé une chapelle qui ne devait pas suffire longtemps aux besoins croissants d'une nouvelle population. M. Berthiaume fit comprendre aux habitants qu'une chapelle de *soixante et quelques pieds* de long, sur *trente-six* de large, pouvait suffire pendant longtemps aux besoins de la population, et que c'était dans leur intérêt, bien entendu, de ne pas bâtir moins grands.

J'ai parlé ailleurs de la construction de cette chapelle, peut-être unique dans son genre. Elle fut bâtie en bois, ce qui est fort peu extraordinaire ; mais ce qui l'est davantage, c'est qu'elle fut construite avec des pièces de bois écarriés, placées debout et unies par le haut à d'autres pièces de bois placées horizontalement qui servaient à les fixer. Les espaces laissés entre ces pièces placées debout furent remplis par de la pierre liée en maçonnerie ordinaire. Les pièces de bois, où allaient se réunir les poteaux furent liées par des poutres qui traversaient la largeur de la chapelle, comme dans les maisons ordinaires. Un comble d'une grande hauteur, comme on les faisait à cette époque, et peut-être plus rationnel que ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils empêchaient la pluie de pénétrer par la couverture, fut élevé sur ce carré, que les plus grands vents ne purent renverser.

L'hiver de 1770 et de 1771 fut consacré à préparer le bois pour la chapelle, dont la construction ne commença que dans l'été de 1771. Elle fut levée par un nommé Verreau ; les gradins du petit tabernacle, qui aujourd'hui est placé dans la petite chapelle du Saint-Sacrement dite de Sainte-Anne, furent faits par un nommé Levasseur. Suivant les comptes de la fabrique, les gradins de ce petit tabernacle et des petits chandeliers en bois argenté avaient coûté 136 francs.

Cette chapelle, ou église, comme on voulait la nommer, fut terminée dans l'automne de 1772, et bénite par M. Hubert à la fin du mois d'octobre. Les bancs ne furent vendus que le 1er janvier 1773 (1).

(1) Dans l'ancienne chapelle bâtie en 1748, la rente des bancs ne donnait que 21 francs. Les bancs de la nouvelle chapelle en donnent 300 annuellement. Aujourd'hui, la rente des mêmes bancs donne de £18 à £24, selon le prix du minot de blé que l'on fournit pour cette rente, qui fut réglée par une assemblée de toute la paroisse, tenue le 1er de janvier 1773, avant la vente des bancs de la chapelle bâtie par M. Berthiaume. Une des clauses de cet antique règlement porte que les particuliers ne pourraient le changer sans le consentement du curé et des paroissiens. On voit, par le fait de son existence actuelle, qu'ils ne l'ont pas encore voulu. La seule

Je remarque, avec un insigne plaisir, que M. Berthiaume s'occupait à faire apprendre le plain-chant pour faire chanter les offices divins, et cela, pendant la construction de sa chapelle. Car, dans les comptes de la fabrique pour l'année 1772, je trouve un *item* de 28 francs payé à un nommé Faucher pour avoir enseigné le plain-chant.

Jusqu'à l'arrivée de M. Berthiaume comme curé de l'Île-aux-Coudres, les prêtres qui desservaient cette paroisse prenaient leur logement dans la maison de quelqu'un des habitants, ou dans une maison qui, du temps de M. Garrault, avait été bâtie pour l'usage des paroissiens. Mais cet état de choses ne pouvait subsister.

Le presbytère fut achevé aussi promptement que l'avait été la chapelle, et, ce qui est très-digné d'être noté, c'est que, lorsqu'en 1775, M. Berthiaume quitta la cure de l'île, ces deux importantes constructions étaient non-seulement achevées, mais encore complètement payées, comme on le voit par une note de M. Berthiaume, écrite dans le registre de la fabrique ; ce qui me porte à conclure que ce digne curé était un habile administrateur, et les habitants de l'île très-généreux pour leurs édifices religieux.

Je n'ai pu trouver la preuve écrite que M. Berthiaume ait contribué de sa bourse à ériger ces bâtisses. Mais on ne pourrait en douter, si l'on considère sa bienveillance envers plusieurs jeunes gens de l'île, et notamment envers le jeune Louis-Abraham Lagueux, citoyen bien connu à Québec dans son temps, qu'il avait mis en moyens de gagner honorablement sa vie.

Dans ses *notes historiques* sur la Baie-Saint-Paul, M. Trudelle, ancien curé de cette paroisse, a écrit qu'après le départ de M. Chaumont, la Baie-Saint-Paul fut desservie par M. Jean-Jacques Berthiaume, curé de l'Île-aux-Coudres, et que ce fut lui qui fit exhumer les corps du premier cimetière de la Baie-Saint-Paul pour les transporter dans le cimetière actuel. Ce fut ainsi que M. Berthiaume commença à acquitter la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul, dont les curés l'avaient longtemps desservie.

Après avoir été curé de l'Île-aux-Coudres pendant quatre ans dix mois et environ treize jours, M. Jean-Jacques Berthiaume quitta l'Île-aux-Coudres vers le 16 de septembre 1775, grandement et sincèrement regretté de tous les habitants de cette paroisse, dont les descendants n'ont pas encore oublié son nom.

Le premier acte de M. Berthiaume est celui du baptême de Jean-Alexis, fils de Etienne Desbiens, le 24 octobre 1770. Son dernier est celui du baptême de Jacques Godreau, 13 septembre 1775. Ce Jacques Godreau fut choisi pour être mon parrain (2).

IV

M. PIERRE-JOSEPH COMPAIN, TROISIÈME
CURÉ DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Pierre-Joseph Compain, ordonné prêtre le 9 du mois de juillet 1774, vint prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres vers le 7 d'octobre 1775, c'est-à-dire un an et près de trois mois depuis le jour de son ordination.

Bien plus heureux que son prédécesseur,

modification apportée à ce règlement de 1713, c'est que, depuis le fléau qui est tombé sur la récolte de blé, les propriétaires des bancs sont libres de donner du blé ou la valeur en argent. On aimera à savoir qu'en 1796, le blé se vendait deux piastres ; en 1801, sept chelins et demi ; en 1803, trois chelins seulement, à l'Île-aux-Coudres. En 1811, 30 livres de cierges coûtaient à la fabrique de l'Île £10 10 chelins, c'est-à-dire sept chelins la livre.

(2) En l'année 1773, on trouve sur le registre la note suivante écrite et signée de la main de Mgr Jean-Olivier Briand : "Vus et approuvés les présents registres commencés en 1767, dans le cours de nos visites à l'Île-aux-Coudres, le 1er sept. 1773." A une date antérieure à cette dernière, le 29 août 1767, le même évêque certifie avoir examiné les registres de l'île, dont il recommande d'attacher ensemble les feuillets, afin de les conserver. Je suis heureux de rendre ici témoignage de la sollicitude de Mgr Briand pour la bonne tenue et la conservation de ces précieux documents.

M. Berthiaume, il trouva, à son arrivée sur l'Île-aux-Coudres, une vaste chapelle et un presbytère convenable sous tous les rapports pour le logement d'un curé.

On sait que le bon Père Jean-Baptiste de la Brosse (c'est ainsi qu'il signait son nom sur les registres de l'Île-aux-Coudres) mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782. Ce fut M. Compain qui l'inhuma dans la chapelle de cet endroit. Mais M. Compain était alors curé de l'Île-aux-Coudres. Comment, à cette époque du 11 avril, M. Compain a-t-il pu savoir la mort du Père de la Brosse, et se rendre à Tadoussac pour la sépulture de ce Père (1) ?

Voici ce que répond la tradition de l'Île-aux-Coudres, et ce que répond également, avec des variantes peu sensibles, la même tradition conservée à la Baie-Saint-Paul. Je vais laisser parler une personne très-âgée, et qui a souvent, pendant sa jeunesse, entendu raconter cette admirable et merveilleuse légende digne de n'être jamais oubliée :

Le soir du 11 avril 1782, le Père de la Brosse jouait aux cartes, à Tadoussac, avec les employés du poste, lorsque, sur les neuf heures, il leur dit : "Je vous souhaite le bon soir, mes bons amis, pour la dernière fois ; car, à minuit, je serai corps mort. A cette heure, vous entendrez sonner la cloche de ma chapelle. Je vous prie de ne pas toucher à mon corps. Vous enverrez chercher M. Compain à l'Île-aux-Coudres demain ; il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point la tempête si elle s'élève : je réponds de ceux que vous enverrez."

Les employés du poste, curieux de savoir si la chose arriverait telle que le Père l'avait annoncée, veillèrent, la montre à la main, jusqu'à l'heure indiquée. Et, en effet, à l'heure de minuit, la cloche sonna trois coups. Ils coururent à la chapelle et ils trouvèrent le Père de la Brosse appuyé sur son prie-dieu, mais sans vie.

Le lendemain, dimanche, le vent du sud-ouest soufflait avec une très-grande violence, et l'eau de la mer poudrait comme de la neige. Voyant cette tempête, les hommes du poste refusèrent de s'embarquer dans un canot et d'entreprendre de voyager.

Cependant, le premier commis s'adressant à ceux qu'il connaissait être de meilleure volonté que les autres, leur dit : "Le Père ne vous a jamais trompés, comme vous le savez. Vous devez avoir confiance dans sa parole. Est-ce qu'il n'y aura pas quelqu'un parmi vous qui voudra obéir à sa dernière volonté ?"

Ces paroles eurent leur effet. Trois hommes se décidèrent à partir, et mirent le canot à l'eau. Et voilà qu'à la grande surprise de tous, le calme se fit autour d'eux, et qu'à mesure que le canot longeait la terre, la mer s'aplanissait pour leur livrer un facile passage. Et ce qui ne les étonnait pas moins, c'est que le trajet se faisait avec une rapidité incroyable, si bien que, sur les onze heures du matin, ils approchaient déjà de l'île, et purent voir M. Compain qui se promenait sur le rivage, un livre à la main. Dès qu'ils furent à la portée de la voix, M. Compain leur dit : "Le Père de la Brosse est mort. Qu'avez-vous donc fait ? voilà une heure que je vous attends." Dès que le canot eut accosté le rivage, M. Compain s'embarqua et on descendit le fleuve jusqu'à Tadoussac.

Voilà cette merveilleuse légende que je viens d'écrire dans toute son antique simplicité et dans toute sa véracité, telle que mes ancêtres de l'Île-aux-Coudres l'ont transmise à leurs descendants.

Mais qui avait appris à M. Compain la mort du bon et saint Père de la Brosse ? Encore cette fois la tradition répond comme suit : A minuit, la petite cloche de la chapelle de l'Île-aux-Coudres, donnée, en 1748, par les Pères Jésuites, avait sonné trois tintons très-distincts les uns des autres, comme celle de Tadoussac. C'est ce qui fit connaître sa mort ; car le Père de la Brosse avait fait auparavant à l'Île-aux-Coudres la même prédiction qu'à Tadoussac.

La tradition raconte encore qu'un nommé Dambroise dit Bergeron, chantre de l'Île-Verte, revenant du moulin, dans la nuit du 11 avril 1782, avait entendu sonner par trois coups la cloche de son église. Etant rendu à sa maison, il remarqua que l'horloge sonnait minuit. M. J. B. Grénier, curé de Saint-Henri de Lauzon, affirme qu'en 1828, étant ecclésiastique et en vacances à l'Île-Verte, il a entendu le vieux Dambroise lui assurer qu'il avait réelle

(1) M. l'abbé Tanguay oublie dans son répertoire du clergé que le Père de la Brosse demeura à l'Île-aux-Coudres et la desservit pendant plus d'un an, c'est-à-dire depuis le 16 du mois d'août 1766, jusqu'au 24 du même mois de l'année suivante, 1767. Le Père de la Brosse avait fait don à la chapelle de l'Île-aux-Coudres de la somme de 221 francs, comme en font foi les comptes de la fabrique.

ment entendu sonner la cloche de son église à minuit, et que, un peu plus tard, il avait connu que c'était à la même heure et le même jour qu'était mort le Père de la Brosse. Ce chantre était alors très-jeune.

A la date du 18 avril 1870, un homme très-digne de foi m'écrivait de Saint-Arsène : "Il y a environ 25 ans, je m'étais rencontré avec un nommé Jean Dambroise dit Bergeron, chantre de l'église de l'Île-Verte ; c'était un homme déjà assez âgé et très-respectable. Il m'assura que son père lui avait dit que le Père de la Brosse avait souvent répété les paroles suivantes pendant qu'il desservait l'Île-Verte : *Si je meurs ailleurs qu'ici, vous aurez connaissance du moment de ma mort et vous le savez certainement.*" Ce Jean Dambroise m'assura encore tenir de son père, qu'une nuit qu'il revenait du moulin, il avait entendu sonner la cloche de l'église vers minuit, et qu'après information, il apprit que c'était le même jour et à la même heure de minuit qu'était mort le Père de la Brosse."

D'autres traditions, que je n'ai pu vérifier, affirment qu'au moment de la mort du Père de la Brosse, les cloches avaient sonné spontanément dans toutes les paroisses où il avait exercé le saint ministère, et notamment aux Trois-Pistoles.

Telles sont les preuves sur lesquelles s'appuie la tradition sur la mort précieuse du bon Père de la Brosse. J'aurais peut-être pu donner à cette tradition plus de certitude, s'il m'eût été possible de faire des investigations plus étendues. Cependant, telles qu'elles sont, elles me paraissent bien suffisantes pour donner une haute idée des vertus de cet admirable missionnaire apostolique qui a évangélisé jusque dans la Baie-des-Chaleurs.

Après le départ de M. Créquy, lequel, pour cause de maladie, laissa la cure de la Baie-Saint-Paul au mois de juin 1780, M. Compain fut chargé de la desserte de cette paroisse jusqu'au mois d'octobre suivant, époque où M. Pierre-Prisque-Amable Grignon, ordonné prêtre le 23 septembre précédent, 1780, fut nommé curé de la Baie-Saint-Paul. M. Compain acquitta ainsi comme son prédécesseur, M. Berthiaume, une partie de la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul.

M. Berthiaume, comme on le sait déjà, s'était occupé de faire construire les édifices essentiels à la desserte de l'Île-aux-Coudres. M. Compain dut pourvoir la chapelle des choses nécessaires au culte divin. Pour ces objets, il dépensa des sommes considérables.

M. Pierre-Joseph Compain fut curé de l'Île-aux-Coudres pendant la durée de treize jours, ans, moins un mois et quelques jours, ayant quitté cette paroisse au commencement de septembre 1788.

Le premier acte de M. Compain, écrit sur les registres de l'île, est celui du baptême de Dominique-Isaïe Harvay, fils de Dominique Harvay, le 1er octobre 1775. Son dernier fut celui du mariage de Louis Tremblay et de Charlotte Savard, le 1er septembre 1788.

V

M. CHARLES-JOSEPH LEFÈVRE DUCHOUQUET,
QUATRIÈME CURÉ DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Charles-Joseph Lefèvre Duchouquet fut ordonné prêtre le 11 de mars 1786. Au commencement d'octobre 1788, il vint remplacer M. Compain comme curé de l'Île-aux-Coudres, qu'il quitta le 7 de mai 1792, après en avoir été curé pendant trois ans sept mois et quelques jours.

Ce fut pendant que M. Duchouquet était curé de l'île, comme je l'ai dit plus haut, qu'eut lieu le terrible tremblement de terre qui dura pendant quarante jours et dont le souvenir s'est conservé dans la mémoire des habitants de l'île. L'année 1791 n'est pas désignée autrement par eux que par l'année du grand tremblement de terre. La tradition nous apprend que M. Duchouquet en était autant et même plus effrayé que ses paroissiens, et cela est très-possible ; car un prêtre, isolé sur une île comme était M. Duchouquet, peut, aussi